

Thème éducatif Quelles réformes pour améliorer l'enseignement

... **L'AUTRE.** Pour ces responsables syndicaux, l'urgence demeure la lutte contre les inégalités engendrées par le système en considérant notamment les réseaux d'éducation prioritaire

« Chaque élève passerait un bac construit en fonction de son projet »



Alexis Torchet
secrétaire national
du Sgen-CFDT,
syndicat général
de l'éducation
nationale, en charge
des propositions
de réformes

Les apprentissages fondamentaux. Pour le Sgen-CFDT, il est donc indispensable de ne pas revenir sur cette « scolarité du socle » organisée par cycles pendant le prochain quinquennat, pour en obtenir tous les effets et assurer les pratiques, faire tomber les dernières résistances et permettre encore des améliorations.

Il est nécessaire également, dans notre système éducatif très inégalitaire, de consolider les réseaux d'éducation prioritaire - REP et REP+ - en y garantissant les moyens et les dispositifs existants et en y favorisant le travail pédagogique en réseau. Il s'agit aussi de retrouver la

On pourrait croire, à la lecture du grand nombre d'écrits sur le mode larmoyant et nostalgique, que l'école française va très mal, mais ce serait occulter les indicateurs qui démontrent une réalité tout autre : le nombre d'élèves atteignant le niveau bac n'a jamais été aussi élevé (77% d'une classe d'âge) et les meilleurs élèves français sont toujours excellents dans les tests internationaux. Mais l'école française reste surtout très inégalitaire, puisque la réussite scolaire est corréée au niveau social des familles. Alors, quelles mesures prendre pour améliorer la réussite de tous ?

L'acte de la refondation de l'école, posé par la loi d'orientation de 2013, doit être conforté. Le rajout d'une matinée de classe dans le premier degré avec une priorité budgétaire associée, le recentrage des pratiques pédagogiques en collège sur l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences notamment, sont des avancées pour mieux faire réussir tous les élèves.

C'est bien dans l'école en effet et non pas en externalisant que doivent se faire

conscience des parents envers l'école et des enseignants envers les décisions de politique éducative. Pour cela il faut de la stabilité et du temps long dans les discours et les actes.

Vers une refonte du lycée

Les lycées tels qu'ils sont ne peuvent pas rester le chaînon immobile du système éducatif. L'organisation du lycée en filières et voies hiérarchisées et ségréguées socialement est en effet très rigide, et enferme les élèves dans une structure tubulaire menant de la seconde à la terminale. Le baccalauréat actuel pèse lourdement sur l'organisation pédagogique du lycée, sans pour autant pleinement jouer son rôle de

passerport vers le supérieur et l'insertion professionnelle.

Pour le Sgen-CFDT, il faut développer la mixité sociale et scolaire dans tous les lycées, et les transformer progressivement en lycées polyvalents et modulaires. Cela devrait constituer l'acte de la refondation, rendu indispensable par les modifications pédagogiques au collège et dans l'enseignement supérieur.

Temps communs et distincts

Après le temps du socle, il faut permettre à chaque élève d'expérimenter divers contenus et pratiques pour construire un parcours adapté qui lui permettra de s'insérer dans la vie professionnelle. C'est en choisissant des modules variés, de façon progressive et cumulative, avec la possibilité de cheminement divers, de stages, d'approfondissement et de remédiation que l'élève peut s'inscrire dans un continuum bac-3/bac+3.

Chaque élève passerait un baccalauréat construit en fonction de son projet et validé au fur et à mesure de ses acquis. Le Sgen-CFDT propose dans ce cadre que chaque lycéen dispose d'un compte personnel d'accompagnement abondé selon ses besoins pour l'aider à construire son parcours et son orientation, en portant une attention particulière aux élèves issus des collèges REP et REP+.

Ces lycées accueilleraient donc tous les élèves en un lieu partagé, avec des temps communs et des temps distincts d'enseignement en modules (qui peuvent être professionnels, technologiques ou généraux), de façon à permettre à la fois le vivre-ensemble dont la société a tant besoin et une variété de modalités de formation, y compris à la citoyenneté. Il est d'ailleurs possible de créer rapidement une classe commune de seconde générale, technologique et professionnelle en tirant les leçons des premières expérimentations.

Dans les établissements, ce sont les acteurs qui doivent être autonomes. Ils sont alors responsables collectivement de leurs pratiques pédagogiques et des résultats qui en découlent. Mais cette liberté d'agir se place dans un cadre précis et plus large de la gouvernance du système éducatif, où chaque échelon a son rôle.

Il revient au ministère de décliner les

objectifs nationaux, d'établir des préconisations et de définir les critères d'évaluation. Le ministère doit devenir un pilote et un évaluateur et n'a plus pour mission de vérifier la conformité des méthodes employées. Ce sont bien les résultats qui sont observés et analysés.

L'échelon académique permet les régulations territoriales qui manquent aujourd'hui. Il se repositionne donc dans trois directions essentielles : l'aide en termes de formation des personnels et de soutien aux établissements par les experts mobilisés, l'attribution de marges de manœuvre en termes de dotations horaires modulées en fonction des caractéristiques des établissements, les relations avec les collectivités pour accompagner la définition et l'harmonisation des cartes scolaires et de l'offre de formation (notamment en étant vigilant sur la complémentarité public-privé).

L'échelon pertinent

L'établissement devient alors l'échelon pertinent d'élaboration pédagogique. Cette autonomie des établissements, cette mise en œuvre de programmes et de pédagogies différenciées n'est légitime que par l'évaluation des effets obtenus en regard des objectifs qui s'imposent sur tout le territoire. Elle élargit les marges de manœuvre des équipes, renforce leur capacité d'adaptation et améliore de fait les réponses pédagogiques en fonction des besoins des élèves.

Pourtant, certains acteurs sont satisfaits de l'organisation actuelle, très centralisée et contrainte dans les faits. Il est plus simple de garder l'illusion que le ministère peut tout décider dans toute la France, sans en voir l'absurdité et l'inefficacité. Car cela rassure et déresponsabilise. Le Sgen-CFDT, lui, est favorable à une autonomie pédagogique des équipes, une autonomie attendue dans le premier degré pour que les décisions soient prises au plus près des besoins des élèves, dans des choix pédagogiques assumés.

L'école du premier degré a donc besoin d'un statut reconnu avec une organisation propre à ses contraintes. La création d'un établissement public du premier degré facilitera des relations étroites avec les partenaires de l'école et lui permettra d'adapter son action à la réalité du territoire dans lequel elle s'inscrit.

« Certains acteurs sont satisfaits de l'organisation centralisée et contrainte, cela rassure et déresponsabilise »